

En savoir plus sur le partenariat entre l'institution ordinale & l'ANPAA -

Comment se répartissent les actions en faveur des confrères victimes de pratiques addictives ?

L'Ordre, via les Conseils départementaux PREVENTION & INFORMATION	L'ANPAA via les CSAPA Accueil, bilan, projet individualisé PRISE en CHARGE THERAPEUTIQUE
Information sur le réseau ANPAA Actions de formation Coordination avec le siège de l'ANPAA Développement des actions d'Entraide	Accès aux soins dans les CSAPA Sensibilisation des responsables d'établissement à la spécificité de la population médicale Orientation si besoin vers des partenaires, éventuellement vers des structures sanitaires

Les critères de choix de l'ANPAA par l'Ordre

- **300 lieux d'accueil départementaux**, répartis sur tout le territoire (prévention, soins, consultation et accompagnement social)
- d'où fluidité attendue des transmissions, dans l'intérêt des confrères concernés, entre les Conseils départementaux et les structures de soins CSAPA,
- Organisation et fonctionnement en réseau,
- **Prise en charge gratuite et confidentielle**,
- Association reconnue d'utilité publique, consultée par les pouvoirs publics pour l'élaboration des politiques de prévention de l'alcoolisme et autres addictions, et opérationnelle sur le terrain depuis 125 ans.

L'A.N.P.A.A. en quelques mots

L'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie est une association reconnue d'utilité publique (créée en 1872), présente sur 90 départements de l'Hexagone et à la Réunion. Elle est structurée au niveau régional et départemental.

Tous ses comités départementaux proposent des actions de prévention et de formation. 71 d'entre eux sont gestionnaires de centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ambulatoires.

L'association est le premier gestionnaire national d'établissement d'addictologie ambulatoire en termes de maillage territorial, avec une « file active » de plus de 60 000 usagers.

Le cœur de métier de l'A.N.P.A.A est l'alcoolologie, mais depuis plusieurs années ouvertes notamment aux problématiques tabac et cannabis, mais aussi substances illicites et jeux.

@en savoir plus - <http://www.anpaa.asso>

Veuillez agréer, Mon Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Dr. Walter VORHAUER
Secrétaire général

Dr André LEON

Président de la Commission Nationale d'Entraide

REUNION 974	☎ : 02.62.30.22.93 Fax : 0262.30.47.50	✉ ANPAA 974 - 130 rue Jules Aubert B.P. 1047 97400 SAINT DENIS
-------------	-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------